821 (2007-2008) — N° 9

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

29 SEPTEMBRE 2008

PROJET DE DÉCRET

portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution*

AMENDEMENT

proposé par

MM. P. Avril et Consorts

* Voir Doc. **821** (2007-2008) N[os] 1 à 8.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

AMENDEMENT

Après l'article 122 du projet de décret, insérer l'article 122*bis* suivant :

« Art. 122*bis*. Le § 1er de l'article 6 du décret du 23 novembre 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance des établissements et installations destinées au public est abrogé. ».

JUSTIFICATION

Le mécanisme de plainte étant à présent généralisé à toutes les matières concernant l'action sociale et la santé (article 76 du présent projet de décret), il convient d'abroger les dispositions particulières visant la possibilité d'introduire une plainte.

P. Avril

M. Willocq

J.-P. Procureur

Doc. **821** (2007-2008) N° 9.